



Congés payés début CDI

Par **Raphhh**, le **06/05/2019** à **15:14**

Bonjour

Je suis en CDI temps pleins depuis le 01 mars chez eovi en tant qu'aide à domicile.
Avant mon CDI j'étais En CDD 2 mois , ma responsable m'a donné mes 4,.. jours acquis durant mon CDD à prendre cette été , d'après Elle je n'ai donc que 4 jours à prendre en vu de mon CDI récent.

Sur ma fiche de paye il y a écrit solde N 9 jours

Ce qui veut dire que je peux prendre d'autres congés durant l'année ou l'année Prochaine ?

Merci beaucoup

Par **morobar**, le **06/05/2019** à **17:12**

Bonjour,

2.5 j par mois soit en CDD de 2 mois congés 5 jours.

Payés à l'échéance du CDD ou reportés en cas de CDI.

Période d'acquisition en CDI du 01/06 au 31/05 donc $3 \times 2.5 = 7.5$ jours de CP

Cela veut dire que vous avez acquis 5 jours au titre du CDD de 2 mois et 7.5 j au titre du CDI débutant le 01/03

Par **Raphhh**, le **06/05/2019** à **17:21**

Merci beaucoup

Ma responsable m'avait dit que je n'avais droit qu'à 4 jours

Il n'y a donc bien une erreur